

C3142



**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



Monsieur le Président du Grand  
Conseil  
Pierre Losio  
46 rue de Berne  
1201 Genève

Berne, le 18 octobre 2012

**Suppression du poste de Directeur/trice de l'Office des droits humains**

Monsieur le Président du Grand Conseil,

Je me permets de vous transmettre en annexe copie de ma lettre de ce jour à Monsieur le Conseiller d'État Pierre Maudet qui vient, comme vous le savez certainement, de décider de supprimer le poste de Directeur/trice de l'Office des droits humains occupé par Madame Fabienne Bugnon.

Je souhaiterais, si cela est possible que ce courrier soit lu à l'ensemble des députés.

Je vous remercie par avance de l'attention que vous porterez à la présent ainsi qu'à son annexe et vous prie de croire, Monsieur le Président du Grand Conseil, à l'expression de ma considération.

*Manon Schick*

Manon Schick  
Directrice générale

Annexe : mentionnée

GRAND CONSEIL	
Expédié le: 23.10.2012	Session GC: 15-16.11.2012
Président	Députés (100)
Correspondance GC	Bureau
Secrétariat	Chefs de groupe
Commission: <i>Droits de l'Homme</i>	
Objet: <i>Office des droits humains</i>	
Copie à:	

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



Monsieur le Conseiller d'Etat  
Pierre Maudet  
Département de la sécurité  
14 rue de l'Hôtel de Ville  
Case postale 3952  
1211 Genève 3

Berne, le 18 octobre 2012

**Suppression du poste de directrice de l'Office cantonal des droits humains**

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Je viens d'apprendre avec stupéfaction que vous avez décidé de supprimer le poste de directeur de l'Office cantonal des droits humains. Vue de Berne, cette décision paraît d'autant plus regrettable que le Canton de Genève avait jusqu'alors fait œuvre de pionnier en la matière puisque c'est le seul canton à disposer d'une telle structure.

Pour les organisations non gouvernementales telles qu'Amnesty International, comme sans doute pour les autorités fédérales, le fait d'avoir un point de contact clairement désigné pour toutes les questions relatives aux droits humains est un avantage non négligeable. Au moins avons-nous la certitude que nos interventions recueillent une oreille attentive et qu'il est répondu à nos questions. Ceci est loin d'être le cas avec les autres cantons.

Je pense également que la suppression de ce poste constitue une perte pour le canton lui-même qui, ces dernières années, a su se profiler grâce à cet office et à sa directrice comme un canton novateur en matière de droits humains. Pour ne prendre qu'un exemple, la baisse du nombre de violences policières enregistrées dans le canton depuis 2007, date à laquelle notre organisation l'avait publiquement mis en cause dans un rapport, est due à mon avis et pour une large part à une meilleure intégration des droits humains dans les institutions genevoises et en particulier au sein du corps de police, intégration qui n'a pu être réalisée que grâce à l'Office des droits humains et à sa directrice. Je tiens à vous rappeler que ma collègue Denise Graf a participé ces dernières années à plusieurs séances avec des représentants de la police, et ceci à l'initiative de Fabienne Bugnon, et que cela a permis de mettre sur la table des problèmes et de chercher des solutions sans passer par la voie de l'accusation publique.

Au moment où la Suisse va passer son deuxième examen périodique universel (EPU) devant le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, basé à Genève, il est selon moi regrettable que le seul canton qui se soit donné les moyens de mettre en œuvre les recommandations des Nations Unies se prive de cet outil précieux. La directrice de l'Office des droits humains, qui est la seule à avoir une vue d'ensemble sur ces questions, a en effet le pouvoir de coordonner les mesures nécessaires à un meilleur respect des droits

humains dans votre canton. La disparition du poste va fragmenter l'approche des autorités et donc le traitement des problèmes, ce qui est très regrettable.

Enfin, je pense que votre décision donne un signal négatif aux autres cantons qui vont dorénavant limiter leurs efforts en vue d'établir leurs propres structures. Ce signal est d'autant plus dommageable qu'il émane du canton qui se présente facilement, du fait de l'ancrage chez lui des institutions onusiennes, comme la capitale mondiale des droits humains.

Je vous remercie de votre attention et vous prie de croire, Monsieur le Conseiller d'État, à l'expression de ma haute considération.



Manon Schick  
Directrice générale

Cc pour information :

Monsieur Pierre François Unger, Président du Conseil d'État  
Monsieur Pierre Losio, Président du Grand Conseil